



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 novembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	63

Date de convocation

9 novembre 2023

**Solidarités – Entraide et abri -
Projet équipe mobile Santé
Précarité - Aide à
l'investissement**

**N° de la délibération
2023-642**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 novembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON Mme Annie GUIBERT, MM. Emmanuel GUIRON, Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent BARRUYER (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Agnès OREVE, M. Gérard ROBERTON, Mme Anne SCHMITT.

Née de la conviction de bénévoles mus par la volonté lutter contre l'exclusion, l'association Entraide et Abri créée en 1983 est un acteur de l'Economie Sociale et Solidaire dans le secteur de l'accompagnement, du logement et de l'Hébergement des personnes en grandes difficultés sociales. Elle a pour raison d'être de lutter contre les exclusions.

A travers ses dispositifs, elle a pour mission d'accueillir, soutenir, orienter, réduire la vulnérabilité et l'exclusion dans le cadre de l'hébergement d'urgence et de l'accueil de jour.

L'association répond à une problématique globale des personnes en situation d'errance, des adultes en situation d'exclusion ou de femmes et d'enfants en grande précarité en leur assurant :

- ✓ Des prestations hôtelières qui consistent en un hébergement en collectif et en logements ;
- ✓ Des accompagnements éducatifs et sociaux relatifs à l'aide au logement (accès et maintien), l'accès aux droits administratifs et sociaux, l'accès aux soins, à la culture et à la citoyenneté.

Face à l'aggravation des situations d'urgence et à l'augmentation du non recours au soin, l'Etat, dans le cadre du Ségur de la santé et des Assises de la santé, a mis en œuvre un plan d'actions et a mobilisé une enveloppe financière de 160 M€ dont 100 M€ engagés dès 2021, afin de réduire les inégalités. Le bilan 2021 de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur la région Rhône Alpes met en exergue que « les publics précaires présentent un risque accru de pathologies lourdes, psychiatriques, cardio-vasculaires ou encore de diabète. L'espérance de vie des personnes ayant vécu à la rue à un moment de leur vie est ainsi réduite d'au moins 10 ans. Ces personnes souffrent deux fois plus que le reste de la population de troubles psychiques et/ou addictologiques. A ces risques s'ajoutent un déficit d'offre de soins ainsi que des renoncements et des refus de soins, la santé étant souvent reléguée au second plan pour ces personnes confrontées à l'urgence du quotidien et à des graves difficultés financières.

Face à cette situation l'association a conduit depuis 2021 un projet visant à « Aller Vers » les publics les plus en difficultés, née de la nécessité suite aux différents confinements d'inventer des nouveaux modes d'intervention. Une équipe travailleurs sociaux a été spécialement missionnée pour ce projet qui a reçu le concours financier de l'association Abbé Pierre. Par ses rencontres de proximité sur les communes de l'Agglomération, l'équipe a mis en évidence l'existence significatifs de non-recours au droit d'une part, de situations médicales complexes d'autre part.

A partir de 2024 et en cohérence avec la politique conduite par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS) et du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS), il est proposé que les structures conduisant des appels à projet « d'aller vers les publics », soit « labélisée » comme des structures médico-sociales et non plus simplement sociales. La structure obtiendrait une autorisation d'ouverture et de financement pour 15 années, soumis à évaluation tous les 5 ans.

Cette labélisation permet d'obtenir des crédits de droits commun de l'assurance maladie (Objectif national de dépenses d'assurance maladie ONDAM) pour financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement liées au projet santé et précarité.

L'association Entraide et Abri a déposé un dossier de labélisation pour « l'Equipe Mobile Santé Précarité ». Après plusieurs rencontres avec les équipes de l'ARS, le dossier est en attente de validation définitive.

Le projet Equipe Mobile Santé Précarité conduit par Entraide et Abri propose :

- Des prestations liées à la santé,
- Des prestations liées au social

Pour deux types de public cible

- ✓ Des personnes en situation d'urgence sociale ayant des difficultés de santé, hébergées au sein des structures relevant de l'accueil de l'hébergement et de l'Insertion (AHI) et en Foyers de travailleurs migrants (FTM),
- ✓ Des personnes en situation de grande précarité ou personnes très démunies, quel que soit leur lieu de vie, ne bénéficiant pas ou plus d'un accompagnement adapté à leurs besoins en santé

Avec une équipe pluridisciplinaire composée :

- ✓ D'un travailleur social (1ETP)
- ✓ D'un infirmier (1 ETP)
- ✓ D'un psychologue (0.20 ETP)
- ✓ D'un médecin coordonnateur (0.10 ETP)

L'encadrement est assuré par une responsable de service.

Le projet s'élève en fonctionnement à 180K€ / an dont 156K€ de dépenses de personnel.

L'Association souhaite acquérir un véhicule 9 places pour mener à bien ce projet et sollicite ARCHE Agglo pour une aide à l'investissement de 5 000 €.

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant qu'est d'intérêt communautaire le soutien à l'hébergement de première urgence ;

Considérant qu'ARCHE Agglo (ainsi que les EPCI préexistants) soutient cette association depuis de nombreuses années et a octroyé au titre des années 2022 et 2023 une subvention annuelle de 35 000€, via une convention qui arrivera à échéance le 31/12/2023 ;

Considérant la demande d'aide à l'investissement d'un montant de 5 000 € de l'Association Entraide pour acquérir un véhicule 9 places estimé à 47 K€ pour conduire le projet « Equipe mobile santé précarité » ;

Considérant que l'équipe interviendra sur les communes d'ARCHE Agglo en étroite collaboration avec les partenaires privilégiés de secteur (CMP, Hôpitaux, CMS, associations caritatives...) pour mettre en œuvre un accompagnement médical et social

Considérant que l'aide sera versée sur présentation d'une facture acquittée ou d'un contrat de vente ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 2 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 63 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'attribution d'une aide à l'investissement de 5 000 € à l'Association Entraide et abri pour l'acquisition d'un véhicule 9 places ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 novembre 2023.